

COMMUNIQUE

La Conférence des Bâtonniers a été informée de la mise en cause de deux avocats toulousains, sans information préalable de leur Bâtonnier, pour des faits prétendus de dénonciation calomnieuse et de rébellion, voire de violences, qui auraient été perpétrés par des avocats en robe sur des policiers armés, lors des mouvements de protestation qui ont mobilisé les Barreaux à l'encontre des projets de réforme de l'aide juridictionnelle voulus par Madame Taubira en octobre 2015.

Ces deux avocats font partie de ceux qui ont dénoncé les violences policières dont ils ont été victimes le 22 octobre 2015.

La Conférence des Bâtonniers s'étonne que le service en charge de l'enquête sur les violences policières perpétrées sur seize avocats en octobre 2015 soit le même service en charge de la mise en cause des victimes par les mêmes policiers.

Cette mise en cause, dénuée de sérieux selon les éléments en possession de la Conférence, pourrait s'analyser comme une tentative d'intimidation et de pression sur ces confrères, et à travers eux, sur l'ensemble du Barreau de Toulouse.

Alors même que les négociations sur le dossier de l'aide juridictionnelle n'ont pas été reprises, en dépit des demandes réitérées de la profession d'avocat, la Conférence des Bâtonniers entend alerter le Garde des Sceaux sur les conséquences de ce qui apparaît être une manœuvre, et qui ne manqueront pas de susciter la réprobation, la protestation et la mobilisation du Barreau Français.

Le Président de la Conférence des Bâtonniers a sollicité ce jour, du Garde des Sceaux, une entrevue afin que toutes clarifications soient apportées sur ce dossier.

Fait à Paris,

Le 4 mars 2015

Yves Mahiu